



29 novembre 2019

(19-8210)

Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION
AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES
OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: BELGIQUE	
Nom de l'organisme à activité normative: ASD - STAN	
Adresse de l'organisme à activité normative: Rue MONTOYER 10, B-100, Bruxelles (Belgique)	
Téléphone: +3227758126	Fax: +3227758131
Courrier électronique: contact@asd-stan.org	Internet: https://www.asd-stan.org
Type d'organisme à activité normative:	<input type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input checked="" type="checkbox"/> organisme non gouvernemental
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Normes aérospatiales définissant les produits, les matériaux, les méthodes d'essai et les procédures concernant la construction, la maintenance et l'utilisation des aéronefs et des véhicules spatiaux, y compris leurs unités de propulsion, leurs équipements ainsi que leurs équipements électriques. Systèmes et parties. Pour en savoir plus: https://www.asd-stan.org	
Date: 27 novembre 2019	